
SUJET

INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS

FAITS SAILLANTS

- **1\$ milliard** pour l'initiative pour la création rapide de logements qui devrait permettre de créer rapidement jusqu'à 3 000 logements abordables partout au pays.
- Au 1^{er} décembre, 2020, 12 des 15 volets des grandes villes ont été signés pour un total de 405.7 millions.
- Au 1^{er} décembre, 2020, 7 applications ont été reçues sous le volets des projets pour un total de 64,8 millions de dollars.
- L'ICRL sera disponible pour les municipalités, les provinces, les territoires, les organes directeurs et les organisations autochtones, ainsi que les organisations à but non lucratif.
- L'ICRL vise à créer rapidement de nouvelles locations modulaires multi-unités, à convertir des bâtiments non résidentiels en unités multi-résidentielles abordables et à réhabiliter les bâtiments abandonnés ou en mauvais état en unités multi-résidentielles abordables.

RÉPONSE

- **Plus que jamais dans le contexte de la pandémie du COVID 19, leur logement est devenu leur refuge, un endroit sûr où se mettre à l'abri. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'efforce de s'assurer que tous les Canadiens ont un chez-soi sûr et abordable.**
- **Lancée le 27 octobre 2020, l'Initiative pour la création rapide de logement fournira un total de 1 milliard de dollars pour créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables partout au Canada. Nous le ferons en finançant la construction de logements modulaires, l'acquisition de terrains et la conversion de bâtiments existants.**
- **Cette initiative, livré en tandem avec la Stratégie nationale sur le logement, aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables. Cette initiative contribuera également à soutenir la reprise économique du Canada en créant des emplois dans les secteurs du logement et de la construction.**
- **Alors que le profil de financement de la SNL s'échelonne sur 10 ans, cette initiative constitue une réponse rapide aux pressions émergentes résultant de la pandémie de COVID-19. Il est prévu que tous les fonds seront engagés d'ici le 31 mars 2021.**
- **L'ICRL utilise une approche du logement axée sur les droits de la personne. La priorité sera accordée aux populations les plus vulnérables, étant donné les effets discriminatoires évidents de la COVID-19 sur ces populations.**

Si on insiste sur la façon dont les fonds sont alloués dans le cadre du volet Grandes villes

- **La méthode de répartition a été élaborée en consultation avec la Fédération canadienne des municipalités. Elle prend en compte les villes où le nombre de locataires ayant de graves besoins en matière de logement est le plus élevé selon les données du Recensement de 2016 et le dénombrement ponctue.**
- **Notez que 500 millions de dollars supplémentaires sont disponibles dans le cadre du volet Projets. Ce volet est accessible dans le cadre d'un processus de demande à toutes les municipalités, à tous les PT et organismes autochtones et sans but lucratif.**

CONTEXTE

L'investissement de 1 G\$ est divisé en deux volets de financement égaux :

- **Volet des grandes villes** : L'ICRL fournit un soutien immédiat à une liste de municipalités préétablies qui ont été identifiées en fonction des niveaux les plus élevés de locataires ayant de graves besoins en matière de logement et de personnes sans abri.
- **Volet des projets** : Un processus fondé sur les demandes a été lancé sur un portail Web du 27 octobre au 31 décembre 2020 à l'intention des provinces, des territoires, des municipalités, des organismes dirigeants autochtones et des organismes sans but lucratif.

La construction doit être terminée dans les 12 mois suivant l'entente de financement.

La SCHL s'efforcera d'engager tous les fonds avant le 31 mars 2021, dans la mesure du possible, à l'exception de projets réalisés dans des régions éloignées, par exemple.